

**DECLARATION DES TRANSACTIONS SUR ACTIONS PROPRES
DU 16 novembre au 21 novembre 2010**

Conformément à l'article 241-4 du Règlement Général AMF et à l'article 1^{er} de l'Instruction AMF modifiée n° 2005-06 du 22 février 2005, la société SOFIBUS informe le marché de ce que dans le cadre du programme de rachat de ses titres décidé par l'Assemblée générale du 28 avril 2010, elle a, au cours de la période du 16 novembre au 21 novembre 2010, effectué les transactions sur actions propres suivantes :

Date de la séance		Nombre d'actions	Prix moyen pondéré brut	Montant
16 novembre 2010 à 11h30	Achat	10	65,00 Euros	650,00 Euros
19 novembre 2010 à 11h59	Achat	5	65,00 Euros	325,00 Euros
Total		15 titres		975,00 Euros